Conditions appliquées aux opérations bancaires



TARIFS APPLICABLES AU 21AOÛT 2017



Depuis de nombreuses années, Société Générale Bénin accompagne les entreprises, associations, institutions et acteurs de l'économie publique dans la réalisation de leurs projets.

Notre ambition est de devenir la Banque Préférée des entreprises.

Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une relation durable fondée sur la confiance et la transparence.

Dans cette optique, cette documentation vous offre une information claire et précise sur nos tarifs applicables à partir du 21 août 2017.

Bien entendu, pour toutes précisions complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller de clientèle. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par fax.

Ce document est également disponible sur notre site internet : www.societegenerale.bj

Tarifs en vigueur au 21 août 2017.

Le Taux Effectif Global (TEG) est calculé par une formule, à partir du montant du prêt, du taux, du montant de l'échéance, des frais de dossier, des frais d'assurance.

Taux de base Société Générale Bénin : 9%, susceptible de variation à tout moment.

VOTRE SERVICE DE BANQUE EN LIGNE

Société Générale Bénin vous accompagne dans votre développement et la gestion de vos transactions, en simplifiant l'accès à vos opérations où que vous soyez.

A ce titre, pour plus d'efficacité et de réactivité, nous vous proposons toute une gamme de services de banque en ligne.

Pour vous aider dans le traitement de vos opérations courantes à distance, nous avons mis en place des solutions simples, souples et adaptées, quel que soit l'équipement actuel de votre entreprise.

Vous pouvez collecter des informations sur vos opérations et vos comptes, transmettre des opérations de paiement et d'encaissement, gérer votre trésorerie, de façon sécurisée et automatisée grâce à internet ou à la télétransmission.

Par ailleurs, nos spécialistes Flux se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer, réaliser avec votre conseiller un diagnostic précis de vos besoins et vous apporter un conseil personnalisé.

Parlez-en à votre conseiller.

SOMMAIRE

1.1. TENUE DE COMPTE 1.2. RECHERCHES 1.3. AUTRES OPERATIONS	6 6 7
2 SERVICES DE CASH MANAGEMENT 2.1. SERVICES DE BANQUE ELECTRONIQUE 2.2. AUTRES SERVICES DE CASH MANAGEMENT	08 8 8
3.1. VIREMENTS RECUS 3.2. CARTE 3.3. CHÈQUE 3.4. EFFET 3.5. ESPECES	09 9 9 9 10 11
F REGLEMENTS DANS L'UEMOA ET À L'INTERNATIONAL 4.1. VIREMENT EMIS 4.2. CARTE BUSINESS 4.3. SERVICES LIÉS A VOS CARTES 4.4. CARTES ESPECES 4.5. CHEQUE 4.6. EFFET 4.7. ESPECES	12 13 14 15 15 16
5.1 OPERATIONS À L'INTERNATIONAL 5.1 IMPORT 5.2 EXPORT 5.3 OPÉRATIONS DE CHANGE	17 17 19 20

6 FINANCEMENTS	21
7 PLACEMENTS DÉPÔT	23 23
8 DATES DE VALEUR	24
9 GLOSSAIRE	26
10 SOCIETE GENERALE BENIN À VOTRE SERVICE	29

1- COMPTE AU QUOTIDIEN

	FCFA TTC
1.1 TENUE DE COMPTE	
Ouverture de compte courant entreprise	Sans dépôt minimum
Délivrance d'un Relevé d'Identité	
Bancaire (RIB)	Sans frais
■ Transfert de compte dans une autre agence	
Société Générale Bénin	Sans frais
Enregistrement d'un changement d'adresse	Sans frais
Clôture de compte	Sans frais
Commissions de tenue de compte	
Ces commissions mensuelles sont calculées	
et perçues à la fin de chaque période d'arrêté	
Frais fixes de tenue de compte I par mois	5.500
Commission de mouvement applicable sur le	
montant des opérations au débit du compte	0,025%+TAF
I min	5.500
Commission sur le plus fort découvert	0,025%+TAF
Commission de dépassement sur compte	,
autorisé	5.500
Commission de dépassement sur compte	
non autorisé	6.600
Ces commissions sont perçues mensuellement.	
Relevés de compte Mensuels	Ourst vit
	Gratuit
A la demande par page	708
A la demande de l'administration fiscale	44.000
I par page 1.2 VOS RECHERCHES	11.800
Recherche d'un document	
Relevé de compte et autres documents	F 000
 Document de moins d'un an Document de plus d'un an 	5.900 11.800
 Supplément par photocopie 	Gratuit
ouppiement par photocopie	Gratuit

	FCFA TTC
1.3 AUTRES OPÉRATIONS	
Compartiment de coffre-fort Cette commission annuelle est applicable au locataire titulaire d'un compte.	
■ Location de coffre-fort	
- Caution	300.000
- Frais de location I par an	Nous consulter
Avis à tiers détenteur ou saisie reçue	
Saisie (conservatoire / attribution)	41.300
Avis à tiers détenteur	41.300
Attestations diverses	
- Attestation de solde / avoirs	21.240
- Attestation financière	47.200
- Attestation de virement bancaire	35.400
- Attestation de capacité financière	47.200
- Attestation de bonne relation	47.200
- Attestation de ligne de crédit	47.200
- Attestation d'engagement ou de non	
engagement	47.200
- Attestation de plafond de caution	23.600
- Attestation de ressource	47.200
- Attestation de recommandation	47.200
- Autres attestations	47.200
- Récépissé de dépôt	23.600
- Duplication de pièces comptables	2.950
- Attestation bancaire	47.200
- Information semestrielle des cautions	23.600
- Boîte à lettre SGB / reproduction	
de clé de la boîte	Gratuit

2- SERVICES DE BANQUE A DISTANCE

	FCFA TTC
2.1 SERVICES DE BANQUE ELECTRONIQUE	
Internet Sogebenin	5,000
- Abonnement mensuel	5.000
Téléphone ■ Messalia (SMS Banking) - Abonnement mensuel	3.000
■Call Center - 21 31 99 92 / 21 31 83 00 Accessible du lundi au vendredi de 8h à 17h	Gratuit
2.2 SERVICES DE CASH MANAGEMENT	
■ SOGECASHWEB	
Ensemble de services sur Internet permettant la gestion de vos comptes, tenus par Société Générale Bénin ou d'autres banques, quel que soit leur pays de localisation (reporting et transmission d'ordres). Ces services sont disponibles sur smartphones et tablettes.	
Abonnement mensuel à SOGECASHWEB	
- Abonnement mensuel	17.700
- Option relevé intra-day I mensuel	11.800

3. ENCAISSEMENTS DANS L'UEMOA ET A L'INTERNATIONAL

3.1 VIREMENTS RECUS	FCFA TTC
3.1 VIREMENTS RECUS	
Virement UEMOA	
Traitement du virement	
(toute place et toute banque confondue)	Gratuit
Virement international ■ Virements reçus en devise quel que soit le pays d'émission	
Virement en euro	Gratuit
■ Mise en disponibilité (client de passage)	
- Commission d'intervention	0,15%+ TAF
<mark>l</mark> min	16.500
- Frais de dossier	5.900
■ Mise à disposition (client autre banque)	
- Commission d'intervention	0,25%+TAF
l min	16.500
- Frais de dossier	5.900
3.2 CARTE	
Encaissement en magasin	
Offre de location d'un TPECommissions monétiques	30.000
Réseau VISA (1) par transaction	2 à 3%
■ Réseau MASTERCARD par transaction	2,75 à 4,5%
(1) Le taux à appliquer aux commerçants est laissé à la discrétion de la banque.	
3.3 CHÈQUE	
Opérations dans l'UEMOA Encaissement de chèques	
- tiré sur SGB	Gratuit
- payable(s) au Bénin	Gratuit
- payable(s) dans la zone UEMOA	Gratuit
 Impayé reçu Frais imputés au bénéficiaire Frais imputés à l'émetteur : Lettre d'avertissement pour impayé chèque 	Gratuit *

		FCFA TTC
Frais d'impayé		0,1% +TAF
	min	5.500
Doublatting all accomplished and and	max	11.000
 Port lettre d'avertissement Frais de dossier interdit bancai 		17.700
	re	17.700
- Frais de régularisation		5.900
- Chèque émis en infraction inte		
*La lettre d'avertissement vous in rejet d'un chèque émis, ce qui vou de régulariser votre situation et d' interdiction d'émettre des chèques.	us permet	
Le rejet d'un chèque sans provision l'interdiction immédiate d'émett chèques sur l'ensemble des comptes par l'émetteur dans toutes ses banquelle entraîne l'inscription au Fichier Collection de la BCEAO reles personnes frappées d'une in d'émettre des chèques.	tre des s détenus ues. entral des recensant	
Opérations à l'international		
■ Chèques reçus de l'étranger		
Chèque en euro		
- Commission d'encaissement		0,30%+TAF
I m	in	16.500
- Frais d'envoi		14.160
■ Frais en cas d'impayé		0,10%+TAF + frais de correspondant
l m	iin	16.500
Chèques en autres devises		
- Commission de change		0,20%+TAF
I m	iin	11.000
- Commission d'encaissement		0,30%+TAF
- Frais d'envoi		14.160
■ Frais en cas d'impayé		0,10%+TAF + frais de correspondant
I m	nin	16.500

		FCFA TTC
3.4 EFFETS DE COMMERCE		
Encaissement des effets de cor dans l'UEMOA	mmerce	
■ Remise		
- Remise d'effet à l'encaisseme	ent (zone UEMOA	5.500
Effets impayés dans l'UEMOA Effet Impayé - Frais d'impayé:		
■ effet domicilié SGB	forfait	11.000
 effet domicilié autre banqu 	е	0,10%+TAF
	l min	11.000
	I max	22.000
- Port lettre recommandée		Variable
- Frais de protêt		Variable
Encaissement des effets de cor à l'international	mmerce	
■ Encaissement d'un effet en euro:	:	
- Frais de dossier		Gratuit
- Commission d'encaissement		0,30%+TAF
	l min	16.500
- Frais d'envoi		14.160
■ Frais en cas d'impayé		0,10%+TAF + frais de correspondant
	l min	16.500
■ Encaissement d'un effet en autres d	devises :	
- Commission de change		0,20%+TAF
S	l min	11.000
		11.000
- Commission d'encaissement		0,30%+TAF
- Frais d'envoi		14.160
Effets impayés à l'international		
- Frais en cas d'impayé		0,10%+TAF
		+ frais
	l min	de correspondant 16.500
3.5 ESPECES		
Dépôts		
Dépôts d'espèces (frais de timbre	50 Frs)	Offert

4. REGLEMENTS DANS L'UEMOA ET A L'INTERNATIONAL

	FCFA TTC
4.1 VIREMENTS EMIS	
Virement dans l'UEMOA	
■ Virement dans UEMOA (quel que soit le monta	ant)
-SICA	
Commission de transfert	15.000
Taxe sur la commission	1.500
•RTGS	
Commission de transfert	11.000
Frais de SWIFT	5.900
■ Par votre agence	
 Interne de compte à compte par et pour le même titulaire 	Gratuit
- Interne entre titulaire	Gratuit
	Gratuit
■ Virement ATGS	5.500
- Virement émis sur place vers un tiers	5.500
■ Par internet et mobile	
- Saisie de virement occasionnel sur	
SOGEBENIN	Gratuit
- Virement occasionnel déclenché par	500/ 1
SOGECASHWEB	50% de réduction du tarif standard ci-dessus
Virement international	
■ Virement en euro < 500.000 FCFA	
- Commission de transfert	0,30%+TAF
l min	16.500
- Taxe (TTHU)	0,60%
- Commission de change	Néant
- Frais SWIFT	10.620
- Autorisation de change à la charge du	
demandeur	
■ Virement en autres devises < 500.000 FCFA	
- Commission de transfert	0,30%+TAF
l min	16.500
- Taxe (TTHU)	0,60%
- Commission de change	0,20%+TAF
l min	16.500
- Frais SWIFT	10.620
- Autorisation de change à la charge	
du demandeur	

_	FCFA TTC
Virement en euro > 500.000 FCFA	
- Commission de transfert	1%+TAF
l min	27.500
- Taxe (TTHU)	0,60%
- Commission de change	Néant
- Frais SWIFT	10.620
 Autorisation de change à la charge du demandeur 	
Virement en autres devises > 500.000 F	FCFA
- Commission de transfert	1%+TAF
<mark>l</mark> min	27.500
- Taxe (TTHU)	0,60%
- Commission de change	0,20%+TAF
I min - Frais SWIFT	16.500 10.620
 - Autorisation de change à la charge du demandeur 	10.020
Il est fait obligation à tous les clients remplir et de signer les formulaires change pour tout transfert supérieur à cent mille (500.000) FCFA en complér des pièces justificatives.	cinq
Commissions spécifiques	
■ Commission d'annulation d'ordre de	
virement étranger	11.000
Commission perçue par le correspondan	t
pour recherche	20.5
- Recherche sous 30 jours	20 Euros
 Recherche entre 30 et 90 jours Recherche entre 90 et 365 jours 	75 Euros 150 Euros
- Recherche au delà de 365 jours	230 Euros
Ticonerone au deia de 303 junis	230 Euros

		FCFA TTC
-	ansfert reçu en Euro Crédité en compte Perçu en espèces	Nous consulter
i i	Le service i-transfert est souscrit auprès d'une agence du groupe Société Générale en France pour effectuer des transferts réguliers vers SGB à coût réduit.	
Vir	ements permanents	
-	tement du virement Mise en place Exécution périodique du virement permanent :	Gratuit
	Vers un compte SGB	Gratuit
	Vers un compte confrère	2.200
	Vers UEMOA	16.500
■ Mod	dification de virement permanent	Gratuit
■ Mis	e à disposition de fonds	Gratuit
	ement émis pour paiement de salaire REXPRESS)	
	Quel que soit le nombre de lignes de	
	rirement	Gratuit
4.2	CARTES BUSINESS	
Cot	tisation mensuelle de cartes business	
■ Car	tes VISA BUSINESS	
-	Carte VISA BUSINESS	4.200
■ Ret	mmissions de retrait dans l'UEMOA rait d'espèces par carte en zone UEMOA rait d'espèces au Bénin	
	Sur distributeur SGB	Gratuit
	Sur distributeur zone UEMOA (carte ECL Sur distributeur autre banque (carte VISA)	AIR) 500 1.100

Commissions de retrait à l'International Retrait d'espèces sur distributeur de billets à l'étranger	FCFA TTC 2,50% du montant 2.750
Paiement par carte dans l'UEMOA Paiement chez un commerçant - Zone UEMOA	Gratuit
 Cash Advance (retrait TPE) - sur équipement SGB - sur équipement autre banque au Bénin 	Gratuit 2.750
Paiement par carte à l'International Paiement par carte à l'étranger (via internet)	Gratuit
Paiement chez un commerçant - Hors UEMOA	1,50%+TAF 200F+taxe
Cash Advance (retrait TPE) - sur équipement à l'étranger (hors Bénin)	4.000F+2,33% du montant + TAF
4.3 SERVICES LIÉS AUX CARTES	
 Remplacement de la carte - A l'occasion de son renouvellement - En cas de dysfonctionnement - A votre demande : refabrication 	5.000 Gratuit 5.500
Annulation de la carte :Sur demande clientSur instruction de banque	5.500 Gratuit
 Consultation de solde Distributeur SGB Distributeur autre banque au Bénin Distributeur étranger hors Bénin 	Gratuit 770 1.770
■ Restitution de carte capturée	Gratuit

■ Commission d'autorisation de	FCFA TTC
dépassement du plafond standard de paiement par carte bancaire/par demande	1.100
■ Blocage de la carte	
- Pour motif de perte, vol ou utilisation	
frauduleuse	5.900
- Par la banque pour utilisation abusive	
d'une carte	Gratuit
■ Opérations diverses sur cartes	
- Levée d'opposition	Gratuit
- Expédition de carte ou code à domicile	Nous consulter
- Envoi de code secret par voie postale	Nous consulter
- Reédition de code confidentiel	4.400
- Edition de mini relevé sur distributeur	Gratuit
- Frais sur retour de paiement (voucher)	Nous consulter
- Destruction de carte après 6 mois	
de gardiennage	5.900
4.4 CARTES ESPÈCES	
Cartes privatives de retrait	
otisation mensuelle cartes salaires	
- Carte Salaire	500
21,20,-	
4.5 CHÈQUE	
Opérations au Bénin	
Remise d'un chèquier en agence	
 Formules barrées non endossables 	Gratuit
 Formules barrées non endossables Formules non barrées taxe par vignette 	Gratuit 100F
- Formules non barrées taxe par vignette	100F
- Formules non barrées taxe par vignette ■ Paiement par chèque	100F
- Formules non barrées taxe par vignette ■ Paiement par chèque - Emission d'un chèque de banque	100F Gratuit
 Formules non barrées taxe par vignette Paiement par chèque Emission d'un chèque de banque payable au Bénin 	100F Gratuit 0,10%+TAF

■ Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur - par vignette	5.500
- par carnet	16.500
■ Impayé - Frais imputé au bénéficiaire - Lettre d'avertissement pour impayé chèque* (frais imputé à l'émetteur) - Frais d'impayé min max - Port lettre d'avertissement - Frais de dossier interdit bancaire - Frais de régularisation - Chèque émis en infraction interdit bancaire *La lettre d'avertissement vous informe du rejet d'un chèque émis, ce qui vous permet	Gratuit 0,10%+TAF 5.500 11.000 17.700 17.700 5.900
de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques.	
■ Lettre chèque	Nous consulter
■ Forçage pour paiement de chèque avec ou sans chèquier	1.100
Annulation d'un chèque de banque payable au Bénin	5.500
■ Destruction d'un chéquier non réclamé (après trois mois)	5.900
Opérations à l'International Chèques émis vers l'étranger Chèque de banque en euro	
 Frais de dossier Commission de transfert I min 	Gratuit 0,30%+TAF 16.500
- Frais SWIFT - TTHU	10.620 0,60%

 Chèque de banque en autres de la Commission de transfert Commission de change Frais SWIFT TTHU 4.6 EFFET 	devises I min I min	0,30%+TAF 16.500 0,20%+TAF 16.500 10.620 0,60%
■ Remise d'un effet au Bénin :		
- Remise d'effet à l'escompt	te	
• Commission de bordere	au	0,25%+TAF
 Intérêts 	max TBB+2	max 11%+TAF
Remise d'un effet en euro: - Frais dossier - Commission de transfert - Frais SWIFT - TTHU Emission d'un effet en autres d' - Commission de transfert - Commission de change - Frais SWIFT - TTHU	I min levises I min I min	Gratuit 0,30%+TAF 16.500 10.620 0,60% 0,30%+TAF 16.500 0,20%+TAF 16.500 10.620 0,60%
4.7 ESPÈCES		
■ Retraits - Retrait d'espèces à l'agend votre compte avec chéquie - Retrait d'espèces par chèquie - Retrait d'espèces déplacé agence située dans une aut	r ue de guichet dans une	Gratuit 2.200 Gratuit

5. AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Vous souhaitez développer votre activité à l'international.

Que vous soyez importateur ou exportateur, bénéficiez de l'expertise Société Générale Bénin pour simplifier vos opérations. Notre cellule de relation Chine-Afrique est là pour vous assister dans toutes vos opérations avec l'Asie.

Grâce à notre nouvelle organisation, nous vous aidons à concrétiser localement vos projets. Ancrées dans le tissu économique et social du pays, nos équipes vous offrent la maîtrise des spécificités locales et vous réservent un accueil personnalisé.

Pour vous ouvrir les portes de ce réseau, votre Conseiller de Clientèle est votre interlocuteur privilégié.

Il s'appuie sur une offre complète de produits et services et peut vous mettre en relation avec nos spécialistes pour vous accompagner à chaque étape de votre développement.

	FCFA TTC
5.1 IMPORT	
Remise documentaire	
Ouverture remise documentaire	
- Frais de dossier	16.500
- Frais SWIFT	10.620
Acceptation remise documentaire	
- Commission d'acceptation	22.000
- Frais SWIFT	10.620
Règlement remise documentaire	
- Commission de transfert	0,15%+TAF
l min	16.500
- Commission d'encaissement	0,30%+TAF
l min	16.500
- Commission de change	
(autres devises hors EUR)	0,20%+TAF
l min	16.500
- Frais SWIFT	10.620
 Taxes de transfert hors UEMOA 	0,60%
Modification remise documentaire	
 Commission de prorogation 	27.500
- Commission de renvoi des documents	
au cédant commission	d'envoi + commission

commission d'envoi + commission d'annulation (voir ci-dessous)

	FCFA TTC
- Frais d'envoi Afrique	29.500
- Frais d'envoi hors Afrique	59.000
- Commission de transfert de document	
à une autre banque	
 Commission de transfert 	16.500
■ Frais SWIFT	10.620
- Commission de délivrance de lettre de garan	tie 33.000
Annulation remise documentaire	
- Commission d'annulation	0,30%+TAF
l min	16.500
l min	33.000
Crédit documentaire	
 Ouverture crédit documentaire en FCFA 	
ou en EURO :	
- Frais de dossier	16.500
- Commission d'ouverture (trimestre indivisible	,
l min	27.500
- Commission de préavis	19.800
- Frais SWIFT	21.240
Utilisation du crédit documentaire :	
- Commission d'utilisation :	0,25%+TAF
l min	33.000
- Commission de transaction :	0,40%+TAF
l min	16.500
- Commission de paiement différée	0,125%+TAF (par mois indivisible)
l min	27.500
- Frais SWIFT	14.160
- TTHU	0,60%
Modification du crédoc	
- Commission de modification simple	16.500
- Commission de modification de montant	0,40%+TAF
<mark>l</mark> min	27.500
- Commission de prorogation :	
par trimestre indivisible	0,40%+TAF
l min	27.500
- Commission d'annulation :	0,10% +TAF
l min	27.500
l max	55.000
- Frais SWIFT	14.160
CONDITIONS APPLICATES ALLY	

		FCFA / TTC
5.2 EXPORT		
Remise documentaire		
Ouverture remise documentaire ex	•	44.000
- Commission de domiciliation /	dossier	11.000
Modification remise documentaireCommission de modification	export	Franco
■ Règlement remise documentaire e	xport	
- Commission d'encaissement		0,40%+TAF
	l min	16.500
- Commission de change		0,20%+TAF
	l min	16.500
- Frais SWIFT		10.620
- Commission de négociation		0,20%+Agios
	l min	25.000+agios
- Frais d'envoi Afrique		29.500
- Frais d'envoi hors Afrique		59.000
Crédit documentaire		
Notification de crédit		
- Commission de notification		0,15%+TAF
	l min	27.500
-Commission deconfirmation (trin	nestre indivisible)	0,20%+TAF
	l min	27.500
- Commission de transférabilité		0,15%+TAF
	l min	27.500
- Frais de dossier		17.700
- Frais SWIFT		14.160
■ Modification de crédit		
- Commission de modification sir	mple	11.000
 Commission de modification de 	lu montant	
■ crédoc export confirmé :	(sur la d	0,20%+TAF différence du mon- tant)
	l min	27.500

		FCFA TTC
■ crédoc export non confirme	é:	voir commission de notification
- Commission de prorogation		0,20% +TAF
, ,	(par	trimestre indivisible)
	l min	27.500
- Frais SWIFT		14.160
■ Négociation de crédit		
- Commission de négociation		0,20%+Agios
		d'escompte+TAF
Utilisation de crédit		
- Commission d'encaissement		0,25%+TAF
	l min	27.500
-	Pour pa	iement différé
0,125%+TAF		
(par mois indivisible)		
	l min	27.500
- Frais SWIFT		14.160
- Frais d'envoi de documents A		29.500
- Frais d'envoi de documents ho	rs Afrique	59.000
5.3 OPÉRATIONS DE CHANG	E	
Société Générale Bénin met à vo	tre dispositio	n
une gamme complète de produit	s et services	
pour répondre à vos besoins de	couverture	
contre le risque de change.		
Commission de change		
Achat de billets de banque en e	uro	Gratuit
Vente de billets de banque en eu	ıro	2%+TAF
Achat de billets de banque en au	ıtres devises	1%+TAF
■ Vente de billets de banque en au	tres devises	2%+TAF
Opérations de change à terme		
(comptant, fixe ou flexible)		Nous consulter

5.4 DOMICILIATION DES IMPORTS / EXPORTS Commission de domiciliation import et export 11.000 Frais de rapatriement des recettes d'exportation 5.500

6. FINANCEMENTS

		FCFA / TTC
Le financement du cycle d'ex	ploitation	
Crédit à court terme		
- Taux d'intérêt	l max TBB+3	max 12%+TAF
- Frais de dossier		0,50%+TVA
	l min	29.500
■ Découvert		
- Intérêts débiteurs	Imax TBB+4	13%+TAF
 Commission du plus fort dé Convention de Trésorerie 	couvert	0,025%+TAF
Courante (CTC)	I max TBB+3	12%+TAF
- Frais de dossier		0,50%+TVA
	I min	29.500
■ Escompte		
Escompte de Lettres de Chang	e et Billets à O	rdre
- Commission de bordereau		0,25%+TAF
- Intérêts	I TBB+2	11%+TAF
- Frais de dossier	l min	0,50%+TVA 29.500
- Fr	1 111111	29.500
 Effet impayé Effet domicilié à SGB 	Forfait	11.000
- Effet domicilié autres banqu		0,10%+TAF
·	l min	11.000
	l max	22.000
- Port de lettre		Variable
- Frais de protêt		Variable
Les crédits d'investissement		
Opération de crédit à moyen et à	long terme :	
- Frais de dossier	reng renne r	1%+TVA
- Taux d'intérêts	l max TBB +3	max 12%+TAF
Pour plus de renseignements		Nous consulter
Les garanties bancaires		
Cautions diverses		
- Frais de dossier		1/1000
	l min	35.400

		FCFA TTC
 Commission d'engagement indivisible (sauf dérogation exc 		3%+TAF
Traite avalisée		
- Frais de dossier		1/1000
	l min	35.400
- Commission d'engagement		
indivisible (sauf dérogation ex	ceptionnelle)	3%+TAF
■ Obligation cautionnée		
- Frais de dossier		1/1000
	I min	35.400
- Commission d'engagement	par trimestre	
indivisible (sauf dérogation ex	ceptionnelle)	3%+TAF
Cautions founisseurs :		
- Frais de dossier		1/1000
	l min	35.400
- Commission d'engagement		
indivisible (sauf dérogation ex	ceptionnelle)	3%+TAF
Avance sur DAT		
Avance sur DAT non échu		
- Frais de dossier		Gratuit
- Taux de rémunération		taux du DAT+2%
- Durée	l max	6 mois
- Plafond	l max	80%

7. PLACEMENTS

		FCFA TTC
Comptes et Produits d'épargne		
Compte d'épargne	sans frais ni	dépôt minimum
■ Dépôt à Terme et Bon de Caisse		Nous consulter
	l min	5.000.000
Compte à Rente		Nous consulter

DATES DE VALEUR

LES REGLEMENTS AU BENIN

Retrait d'espèces en agence et aux distributeurs :

1 jour ouvré avant la date de comptabilisation (j-1)

Retrait d'espèces d'un compte épargne :

dernier jour de la quinzaine précédant l'opération

Paiement d'un chèque :

1 jour ouvré avant la date de comptabilisation

Paiement d'un effet :

1 jour ouvré avant la date de comptabilisation

Virement émis :

1 jour ouvré avant la date d'exécution (j-1) maximum (j-15)

LES ENCAISSEMENTS AU BENIN

Versement d'espèces :

1 jour ouvré après la date de comptabilisation

Versement d'espèces sur compte épargne:

1er jour de la quinzaine

Virement reçu:

1 jour ouvré après la date de comptabilisation ou max (j+15) pour les opérations sur un compte épargne

Virement interne : valeur J

Remise de chèque

- SGB:

1 jour ouvré après la date de comptabilisation (j+1)

- Confrère :

2 jours ouvrés après la date de saisie (j+2)

- Confrère UEMOA :

2 jours ouvrés après la date de saisie

Remise effet à l'encaissement

- SGB :

1 jour après l'échéance

Confrère :

2 jours après l'échéance

Remise effet à l'escompte:

1er jour ouvré suivant celui de la remise

CHEQUE

Emission de chèque de banque : j-1

Emission de chèque de banque autres devises : j-1

Rejet de chèque : j-1

Incident sur compte : j-1

Protêt: variable

Frais de demande de solde : j

LES REGLEMENTS AVEC L'ETRANGER

Virement émis

- en euros : j-1

- en autres devises : j-1

LES ENCAISSEMENTS AVEC L'ETRANGER

Virement reçu:

- en euros : jour de couverture

Chèque payable sur l'étranger :

- en CFA ou Euro :

1 jour ouvrable après la date de règlement

GLOSSAIRE

Agios

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

Autorisation de découvert

Autorisation donnée par la banque permettant de bénéficier d'un découvert d'un montant maximum déterminé et remboursable selon des modalités convenues d'avance.

Avis à tiers détenteur

C'est une mesure de poursuite propre à l'administration fiscale. Lorsqu'un contribuable ne s'acquitte pas spontanément de ses impôts et taxes dans les délais légaux, cette procédure permet au service des impôts ou à la trésorerie en charge du recouvrement de saisir directement auprès d'un tiers, les sommes d'argent que ce dernier détient pour le compte du contribuable.

Carte bancaire

Moyen de paiement prenant la forme d'une carte émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire, conformément au contrat passé avec sa banque d'effectuer des paiements et/ou des retraits.

Carte à débit immédiat

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des retraits dont les montants sont généralement débités au jour le jour.

Carte de retrait

Carte délivrée par la banque permettant d'effectuer exclusivement des retraits de billets dans les distributeurs automatiques de billets.

Chèque

Moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer la somme inscrite sur celui-ci au profit d'un bénéficiaire. Pour éviter des incidents de paiement, la provision doit être au préalable, disponible et suffisante lors de l'émission du chèque, et maintenue iusqu'à sa présentation.

Chèque de banque

Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité en compte, est ainsi provisionné. Les chèques de banque sont souvent exigés pour le règlement d'achats importants ou des paiements en faveur d'administrations publiques.

Chèque sans provision

Chèque émis sur un compte dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour en régler le montant. L'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires.

Code RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Code permettant d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le code guichet (5 chiffres), le numéro de compte SG Bénin (11 chiffres) et la clé de contrôle (2 chiffres).

Code BIC (Bank Identifier Code)

Code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements internationaux

Code IBAN (International Bank Account Number)

Code permettant d'identifier un compte bancaire au niveau international. Il est nécessaire pour le traitement des virements internationaux.

Commission de mouvement

Commission proportionnelle calculée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.

Commission sur le plus fort découvert

Rémunération de la banque pour l'immobilisation de capitaux qui impose la possibilité pour le titulaire du compte d'utiliser sans préavis son découvert.

Cette commission se calcule sur le plus fort découvert en valeur

de chaque mois.

Convention de trésorerie courante (C.T.C.)

Découvert autorisé contractualisé à durée indéterminée utilisable par débit en compte courant, destiné à couvrir d'éventuels décalages de trésorerie et à assurer une partie du financement des besoins courant d'exploitation.

Dates de valeur applicables aux principales opérations

Dates de référence qui servent au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

DAB (Distributeur Automatique de Billets)

Appareil qui permet de retirer une somme d'argent de son compte à l'aide d'une carte bancaire et d'un code confidentiel, dans les limites fixées à l'avance contractuellement.

Découvert en compte

Position d'un compte chèque lorsque son solde est négatif. Cette situation peut avoir été contractualisée (autorisation de découvert) ou non par le banquier.

Information annuelle des cautions

Renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées caution en faveur d'un de nos clients exerçant une activié professionnelle. Ces renseignements portent sur le montant des engagements garantis au 31 décembre de chaque année.

Libellé

Ensemble de mots et abréviations utilisés sur les relevés de compte et précisant la nature et l'origine des opérations.

Opposition carte par la banque

Opération par laquelle la banque refuse toute transaction en cas d'utilisation abusive d'une carte par le titulaire (client-porteur).

Opposition carte par le client-porteur

Opération par laquelle le titulaire (client-porteur) signale à sa banque, par courrier ou ou téléphone confirmé par courrier, la perte ou le vol ou l'utilisation frauduleuse de sa carte.

Opposition chèque(s)/chéquier(s) par l'émetteur (titulaire)

Opération par laquelle l'émetteur d'un chèque ou le titulaire d'un chéquier signale à sa banque, par courrier ou téléphone confirmé par courrier, la perte ou le vol ou l'utilisation frauduleuse du chèque/chéquier.

Relevé de compte

Document récapitulant les opérations enregistrées sur le compte d'un client.

SWIFT

Système de communication bancaire pour les opérations internationales

TAF (Taxe sur Activités Financières)

Taxe calculée sur l'ensemble des commissions perçues par la banque sur la clientèle et reversée au Trésor. Elle est actuellement de 10%.

TVA (Taxe sur Valeur Ajoutée)

Taxe calculée sur l'ensemble des frais perçus par la banque sur les services délivrés à la clientèle et reversés au Trésor. Elle est actuellement de 18%.

Virement permanent

Virement automatique à période fixe, en faveur d'un compte Société Générale Bénin ou confrère.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BÉNIN À VOTRE SERVICE

Parce que des solutions existent et s'adaptent à votre situation personnelle ou professionnelle, notre objectif premier est de garantir une meilleure qualité de la relation bancaire et des prestations individualisées. Aussi facilitons-nous l'accès à la banque par divers moyens de communication.

VOTRE CONSEILLER CLIENTÈLE EN AGENCE

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre Agence Société Générale Bénin. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers, professionnels et privés. Vous pouvez le contacter directement par téléphone ou par e-mail pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

Vos interlocuteurs SGB ne peuvent demander ou accepter une gratification de la part des clients. Ils perçoivent un salaire et non des commissions sur les ventes : ils vous conseilleront donc dans votre intérêt sur le long terme.

LA BANQUE À DISTANCE TÉLÉPHONE

Standard accessible au 21 31 83 00 / 21 31 99 92 (lundi au vendredi de 8h à 17h).

Accueil en Agences (voir page 35 du document)

Avec le standard, optimisez votre relation avec votre conseiller professionnel pour la prise de rendez-vous et pour demander des informations.

@SOGEBENIN

Où que vous soyez, consultez vos comptes et réalisez vos opérations habituelles (virements) en bénéficiant d'un environnement sécurisé pour toute opération réalisée en ligne.

VOCALIA

Le serveur vocal vous permet par un simple appel de consulter votre solde et de recevoir vos informations par téléphone.

SERVICE DE RÉCLAMATION CLIENTÈLE

Vous avez plusieurs moyens de nous saisir pour faire part de vos réclamations et de vos suggestions :

1- EN PREMIER LIEU,

Votre Conseiller Clientèle et/ou votre Responsable d'Agence.

2- BOITE A SUGGESTIONS

Dans les agences

3- SERVICE QUALITE

- Par mail:

reclamations.sgb@socgen.com banque.sgb@socgen.com

SERVICE DE RÉCLAMATION CLIENTÈLE

Appelez le (229) 21 31 51 40 et disposez d'une assistance 24h/24 et 7j/7 en cas de perte, de vol ou de tout autre souci sur votre carte souscrit auprès de Société Générale Bénin.

COTONOU (STANDARD)	21319992
AGENCE PRINCIPALE	21600360
	21 60 03 59
AGENCE SENADE	21 60 03 86
AGENCE GANHI	21 60 03 96
AGENCE SAINT-MICHEL	21 60 03 80
AGENCE ETOILE ROUGE	21600406
AGENCE PLACE BULGARIE	21 60 04 01
AGENCE DANTOKPA	21600390
AGENCE DEKOUNGBE	21 60 04 12
AGENCE STADE DE L'AMITIE	21600420
AGENCE FIDJROSSE	21 60 04 45
AGENCE CADJÈHOUN (Privée/VIP)	21 60 04 60
CALAVI	66 26 47 08
AGENCE CALAVI TOGOUDO	21 60 04 19
PORTO-NOVO	20 22 70 50
AGENCE CATCHI	21 60 04 37
BOHICON	22 51 00 84
AGENCE BOHICON	21 60 04 42
PARAKOU	23 61 18 50
AGENCE DE PARAKOU	21600428

HORAIRES D'OUVERTURE DE NOS AGENCES (Sauf Stade de l'Amitié)

DU LUNDI AU VENDREDI : DE 8H A 17H

SAMEDI: DE 09H A 13H

HORAIRES D'OUVERTURE STADE DE L'AMITIE

DU LUNDI AU VENDREDI: DE 10H A 13H - 14H30 À

19H

SAMEDI: DE 09H A 13H

SIÈGE ET AGENCE PRINCIPALE

Société Anonyme au capital de 32.000.000.000 F CFA RC: RB/COT/07 B 2058 COTONOU - CIB: B0104 -IFU n°3200700065718

Siège: Lot 4153, Avenue Clozel Placodji-Kpodji

01 BP 585 COTONOU

Tél: (229) 21 31 83 00 - Fax: (229) 21 31 82 95 -

Swift: SOGEBJBJ

E-mail: banque.sgb@socgen.com

À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



RENCONTREZ

votre conseiller en agence, ou contactez-le sur sa ligne directe, ou par messagerie sécurisée.



CONNECTEZ-VOUS

www.societegenerale.bj



APPFI F7

21 31 83 00 / 21 31 99 92

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 Samedi 09h à 13h



DÉCOUVREZ

une gamme complète de **mémos** disponibles en agence.

